



001310

N° _____/MINDEF/CAB-VPM/CS.ay

Abidjan, le 04-03-2026

COMMUNIQUE

OBJET : CONCOURS D'ENTREE A L'ACADEMIE DES FORCES ARMEES (AFA) DE ZAMBAKRO - SESSION 2026

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense informe la population de l'ouverture, au titre de l'année 2026, des concours d'entrée à l'Académie des Forces Armées (AFA) de Zambakro.

Les inscriptions se dérouleront :

- du **mercredi 11 mars au vendredi 24 avril 2026** pour les concours AFA « **Direct** » et des officiers de la santé « **MEO** » ;
- du **mardi 21 avril au vendredi 1^{er} mai 2026** pour le concours AFA « **Semi-direct** ».

Ces concours sont ouverts aux jeunes filles et garçons de nationalité ivoirienne. Ils sont organisés selon trois (03) modes de recrutement, en fonction des profils recherchés.

CONDITIONS D'AGE ET DE PROFIL

1. Pour le concours AFA « Direct » :

- Etre **âgé de 25 ans au plus au 31 décembre 2026** pour les candidats titulaires d'une licence ;
- Etre **âgé de 26 ans au plus au 31 décembre 2026** pour les détenteurs d'un diplôme supérieur à la licence.

2. Pour le concours AFA des officiers de la santé « MEO » :

- Être **âgé de 30 ans au plus au 31 décembre 2026** pour les candidats médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et vétérinaires ;
- Etre **âgé de 35 ans au plus au 31 décembre 2026** pour les candidats médecins spécialistes ou inscrits en Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES).

Handwritten signature and initials in blue ink.

3. Pour le concours AFA « Semi-direct » :

- Être sous-officier des Armées ou de la Gendarmerie Nationale ;
- Être **âgé de 34 ans au plus au 31 décembre 2026** ;
- Être titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Pour toutes informations complémentaires, les candidats sont invités à se rendre à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense, au Bureau Concours de l'État-major Général des Armées ou sur la plateforme officielle des concours.

<https://defense.ciconcours.net>

Info line : 05 00 77 00 00 / 05 00 83 00 00 / 07 04 91 35 87 / 05 64 60 29 82

Le présent communiqué sera publié et diffusé partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le **04 -03- 2026**

Pour le Vice - Premier Ministre
Ministre de la Défense
et par Délégation
Le Directeur de Cabinet



MALAN Jean Paul

u
KY
74
A



001308

N° _____/VPM-MINDEF/CAB00CS.ay

Abidjan, le

04-03-2026

CIRCULAIRE MINISTERIELLE

N° 001308 / MINDEF/DGAF/ DRH DU 04-03-2026 RELATIVE
AU CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE FORMATION DES OFFICIERS (EFO)
DE L'ACADEMIE DES FORCES ARMEES (AFA) DE ZAMBAKRO ET DE
FORMATION INITIALE DES OFFICIERS A L'ETRANGER - SESSION 2026

Le concours d'entrée à l'Académie des Forces Armées (AFA) a pour objet de recruter les futurs officiers d'active des Armées et de la Gendarmerie Nationale.

Il est organisé selon deux (02) modes de recrutement :

- le concours « **Direct** », ouvert aux étudiants civils et militaires ;
- le concours « **Semi-direct** », réservé aux sous-officiers des Armées et de la Gendarmerie Nationale.

I. DATES

Le concours session 2026 se déroulera en trois (03) phases :

- **Phase préliminaire** : du mercredi 11 mars au vendredi 1^{er} mai 2026 ;
- **Épreuves écrites d'admissibilité** :
 - o samedi 23 mai 2026 (Direct) ;
 - o samedi 30 mai 2026 (Semi-Direct),dans un établissement scolaire d'Abidjan ;
- **Phase finale** : au cours du mois d'Août 2026.

II. CONDITIONS DE CANDIDATURE

a) Concours AFA « Direct »

Les candidats doivent :

- Être de nationalité ivoirienne ;
- Être titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;
- Être titulaires, au minimum, d'une licence (BAC+3) ou avoir validé deux (02) années de classes préparatoires (INPHB pour les étudiants militaires) ;

- Être âgés de :
 - o 25 ans au plus au 31 décembre 2026 pour les titulaires de la licence et les élèves en fin de classes préparatoires (ayant achevé deux (02) années de classes préparatoires) ;
 - o 26 ans au plus au 31 décembre 2026 pour les titulaires d'un diplôme supérieur à la licence ;
- Jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ;
- Être célibataire sans enfant ;
- Avoir une taille minimale de 1,70 m (condition non applicable aux étudiants militaires) ;
- Être physiquement aptes.

b) Concours AFA « Semi-direct »

Les candidats doivent :

- Être Sous-officiers ;
- Être âgés de 34 ans au plus au 31 décembre 2026 ;
- Justifier d'au moins cinq (05) années de service effectif au 31 décembre 2026 ;
- Être titulaires du Brevet d'Arme du premier degré (BA1) ou d'un diplôme équivalent pour les candidats de l'Armée de l'Air et de la Marine Nationale ou du Brevet d'Aptitude Professionnelle (BAP) pour les Gendarmes ;
- Être titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;
- Avoir obtenu un total d'au moins vingt (20) points sur les trois dernières années de notation avec progression régulière ;
- Ne pas avoir subi, en 2025, une baisse de notation égale ou supérieure à deux (02) niveaux ;
- N'avoir subi aucune sanction disciplinaire sur les trois dernières années ;
- Être physiquement et médicalement aptes.

Profils recherchés

Selon les besoins des Armées et de la Gendarmerie Nationale, des profils sont définis par grands domaines de compétence pour les candidats « Direct ».

Pour les candidats « Semi-direct », les options proposées sont « LETTRES » ou « SCIENCES ». Le choix de l'option s'effectue lors de l'inscription.



c) Pièces à fournir (A télécharger lors de l'inscription en ligne)

Pour l'inscription en ligne, le candidat devra télécharger en format PDF les documents suivants dans les onglets destinés à cet effet :

i. Concours AFA « Direct »

- Une (01) copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- Une (01) copie intégrale de l'acte de naissance ;
- Un (01) extrait de casier judiciaire datant de moins de six (06) mois ;
- Un (01) certificat de nationalité ivoirienne datant de moins d'un (01) an ;
- Une (01) attestation de reconnaissance du diplôme universitaire délivrée par la Direction de l'Enseignement Supérieur (DESUP) ;
- L'original de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Une (01) attestation à usage administratif obligatoire (du Baccalauréat ou du diplôme équivalent) délivrée par la Direction des Examens et Concours (DECO) ou la Direction des Examens et Concours (DEXC) ;
- L'original de l'attestation provisoire d'équivalence délivrée par la DECO, pour les diplômes étrangers ;
- Une (01) copie de la Carte d'Identité Militaire pour les étudiants militaires ;
- Une (01) copie de la carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou une photocopie du récépissé d'enrôlement ;
- Un (01) Curriculum Vitae.

La photo d'identité du candidat est réalisée exclusivement après la prise de rendez-vous générée lors de l'inscription en ligne, selon les modalités fixées par la plateforme officielle.

En conséquence, aucune photo d'identité ne doit être fournie au moment de l'inscription.

Chaque candidat est tenu de déposer, au moment de la prise de photographie, un dossier physique présenté dans une chemise cartonnée à rabats de couleur verte.



ii. Concours AFA « Semi-direct »

- Une (01) copie de la Carte d'Identité Militaire ;
- Une (01) demande manuscrite avec avis hiérarchiques ;
- Un (01) certificat d'aptitude médicale établi par le médecin de l'unité ;
- Une (01) attestation à usage administratif obligatoire (du Baccalauréat ou du diplôme équivalent) délivrée par la Direction des Examens et Concours (DECO) ou la Direction des Examens et Concours (DEXC) ;
- L'original de l'attestation provisoire d'équivalence délivrée par la DECO, pour les diplômes étrangers ;
- Un (01) état signalétique et des services délivré par la chancellerie de l'unité ;
- Un (01) relevé de punition ;
- Une (01) copie des feuilles de notes des trois (03) dernières années ;
- Une (01) copie de la carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou la photocopie du récépissé d'enrôlement ;
- Un (01) Curriculum Vitae.

La photo d'identité du candidat est réalisée exclusivement après la prise de rendez-vous générée lors de l'inscription en ligne, selon les modalités fixées par la plateforme officielle.

En conséquence, aucune photo d'identité ne doit être fournie au moment de l'inscription.

Chaque candidat est tenu de déposer, au moment de la prise de photographie, un dossier physique présenté dans une chemise cartonnée à rabats de couleur bleue.

III. ORGANISATION DU CONCOURS

1. Phase préliminaire

a) Inscription en ligne

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne, du 11 mars au 24 avril 2026 pour le concours AFA « Direct » et 21 avril au 1^{er} mai 2026 pour le Concours AFA « Semi-Direct », sur la plateforme officielle des concours du Ministère de la Défense : **<https://defense.ciconcours.net>**

Les droits d'inscription au concours sont fixés à **trente-trois mille (33 000) francs CFA** par candidat. Ces frais sont non remboursables, quelle que soit l'issue du concours.

Le paiement s'effectue exclusivement en ligne, au moment de l'inscription.



b) Visite médicale préliminaire

Les candidats subiront une visite médicale préliminaire suivie d'un entretien avec un médecin de la Direction de la Santé et de l'Action Sociale des Armées (DSASA).

Seuls les candidats déclarés aptes pourront poursuivre les autres étapes.

c) Test d'endurance

❖ Concours Direct

Seuls les candidats Direct déclarés aptes prendront part au test d'endurance sur une distance de six (06) kilomètres dans les environs du nouveau camp d'Akouédo. Ils devront faire ce parcours de six (06) kilomètres en moins de vingt-huit (28) minutes pour les hommes et trente-quatre (34) minutes pour les femmes.

❖ Concours Semi-Direct

Sur présentation du certificat d'aptitude médicale délivré par le médecin de leurs unités, les candidats Semi-direct prendront part au Test d'Aptitude Physique (TAP) léger sur un parcours de huit (08) kilomètres dans les environs du nouveau camp d'Akouédo. Ils devront faire ce parcours de huit (08) kilomètres en moins de quarante-cinq (45) minutes pour les hommes et cinquante (50) minutes pour les femmes.

2. Épreuves écrites d'admissibilité

Les candidats au concours de l'AFA retenus après le test d'endurance, seront soumis aux épreuves écrites, **toutes notées sur vingt (20)**, et affectées de coefficients spécifiques tels que résumés dans les tableaux ci-dessous :

a) Concours AFA « Direct »

Épreuves	Coefficients	Durées	Observations
Culture générale	0,5	00H45	Épreuves communes
Français	2	02H30	
Anglais	1	02H00	
Épreuves spécifiques	3,5	03H00	En fonction de l'option choisie par chaque candidat au moment de l'inscription



b) Concours AFA « Semi-direct »

❖ Option Sciences

Épreuves	Coefficients	Durées	Observations
Culture générale	0,5	00H45	Épreuves communes
Français	1,5	02H30	
Anglais	1	02H00	
– Mathématiques – Physiques-chimie – Sciences de la vie et de la terre	3	03H00	Le candidat choisira une matière au moment de l'inscription
Connaissances militaires générales et spécifiques	2	01H00	Épreuves spécifiques

❖ Option Lettres

Épreuves	Coefficients	Durées	Observations
Culture générale	0,5	00H45	Épreuves communes
Français	3	03H00	
Anglais	1,5	02H00	
– Espagnol – Allemand – Mathématiques	1	02H00	Le candidat choisira une matière au moment de l'inscription
Connaissances militaires générales et spécifiques	2	01H00	Épreuves spécifiques

La moyenne d'admissibilité est obtenue en divisant le total des points par la somme des coefficients.

3. Phase finale

❖ Visite médicale approfondie

Les candidats déclarés admissibles se présenteront à l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA) dans le **courant du mois d'août 2026** pour les visites médicales.

❖ Épreuves physiques et sportives

Les candidats déclarés aptes à l'issue de la visite médicale seront convoqués dans le **courant du mois d'août 2026** pour les épreuves sportives au **Groupe des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)** et au **nouveau camp Akouédo**.

🏆 Concours direct

Épreuves	Principes	
Grimper : 05 mètres à la corde lisse	Pour les hommes	01 corde bras seuls minimum
		02 cordes bras + jambes minimum
	Pour les femmes	01 corde bras + jambes minimum
Tractions : barre fixe	Pour les hommes	10 tractions minimum
	Pour les femmes	05 tractions minimum
Natation : 50 mètres nage libre	Barème identique aux hommes et aux femmes	
Abdominaux	Pour les hommes	70 abdominaux minimum
	Pour les femmes	30 abdominaux minimum
Course d'endurance : 8000 mètres	Barème distinct différencié : Homme / Femme	

🏆 Concours Semi-direct

Épreuves	Principes	
Grimper : 05 mètres à la corde lisse	Pour les hommes	01 corde bras seuls minimum
		02 cordes bras + jambes minimum
	Pour les femmes	01 corde bras + jambes minimum
Tractions : barre fixe	Pour les hommes	10 tractions minimum
	Pour les femmes	07 tractions minimum
Natation : 50 mètres nage libre	Barème identique aux hommes et aux femmes	
Abdominaux	Pour les hommes	100 abdominaux minimum
	Pour les femmes	50 abdominaux minimum
Course d'endurance : 8000 mètres	Quarante-cinq (45) minutes maximum tout sexe	

Tout abandon à une épreuve physique entraîne l'élimination du candidat au concours. Les candidats ayant obtenu **une moyenne inférieure à 08/20** aux épreuves sportives peuvent être éliminés sur décision du jury.



❖ Phase d'entretien

Une épreuve d'entretien se fera devant un jury dont la composition sera déterminée ultérieurement. L'épreuve d'entretien porte sur un sujet d'actualité, de culture générale ou sur la motivation du candidat. Elle a pour but de juger la qualité d'expression orale des candidats et d'en apprécier leur motivation, leur faculté d'adaptation, leur culture générale et leur capacité intellectuelle et morale à suivre le cursus de formation d'officier dans les armées.

❖ Calcul des moyennes

Les coefficients du sport et d'entretien sont chacun fixés à **un (01)**. La note finale correspond à la moyenne algébrique des épreuves écrites, sportives et de l'entretien.

IV. QUOTA A RETENIR

Le nombre de places pour l'année académique 2027-2028 est fixé à cent (100), dont au moins dix pour cent (10 %) réservés aux candidates féminines.
Les admissions sont prononcées par ordre de mérite.

Les meilleurs candidats pourront être orientés dans les écoles militaires de formation des officiers à l'étranger, au prorata des places offertes dans le cadre des accords d'échanges entre pays partenaires et la Côte d'Ivoire.

V. PROCLAMATION DES RESULTATS

L'admission est subordonnée à l'authentification des actes d'état civil et des diplômes conformément aux textes en vigueur.

L'admission définitive est proclamée par le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense.

Fait à Abidjan, le

04-03-2026



Tené Birahima OUATTARA

Destinataires :

- EMGA
- CSG
- Toutes Directions Générales
- A/C.

